

Réunion du Conseil Municipal de Lipsheim du 15 mars 2016

Nombre de Membres dont le conseil doit être composé	:	19
Nombre de Conseillers en exercice	:	19
Nombre de Conseillers présents	:	+ procurations

L'an deux mil seize, le 15 mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lipsheim, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 23 mars 2014, se sont réunis en séance, sous la présidence de leur Maire René SCHAAL, dans la salle de la Mairie sur convocation adressée par la Mairie conformément aux articles L 2121 - 10 et 11 du Code Général des Collectivités, le 09 mars 2016

Ordre du jour

1. Budget 2016 – décision Modificative - Salle Chopin
2. Budget 2016 – Don au Téléthon
3. Personnel – Emplois saisonniers
4. Aire de jeux - Installation d'un Jeu pour enfant
5. Salle Chopin – Convention

Présents : R. SCHAAL – JP RAYNAUD – I. REHM – F. FISCHER – C OTT - A CUTONE – JC. BUFFENOIR – C. CATALLI – G. SUPPER - S LOBSTEIN - G MULLER - S ZIMMERMANN - E KELLER – L. BAHY- D. HIPPI -

Abs. Excusés : E. FINCK proc à S LOBSTEIN - G KAERLE proc à D HIPPI- JC SOULE proc à JP RAYNAUD – P IRISSARRY

Les Conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame Laïla BAHY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, le Directeur Général des Services Vincent EHRHARDT, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération.

1. Budget 2016 – décision Modificative - Salle Chopin

Dans le cadre de la location de la salle Chopin par la commune de Lipsheim auprès d'Habitat de l'III, il a été convenu de procéder à des aménagements intérieurs du type équipement de cuisine, placards, armoires, climatisation,.....etc. Ces biens restant propriété de la Commune.

Le Conseil Municipal
Ouï le rapport de Monsieur le Maire
Vu le budget primitif 2016
Après en avoir délibéré

Décide de procéder au vote des virements de crédits suivants :

Crédits à réduire :

Dépenses

Fonctionnement - opération 501 - Chapitre 23 - article 2313 - Montant 8 000 €

Crédits à ouvrir :

Dépenses

Fonctionnement - opération 112 - Chapitre 21 - article 2183 - Montant 8 000 €

Par

18 voix pour
0 voix contre
0 abstention

2. Budget 2016 – Don au Téléthon

L'AFM-Téléthon est une association caritative déterminée à vaincre la maladie. Dès sa création en 1958, l'AFM-Téléthon a placé le soutien à la recherche et la découverte de traitements innovants au cœur de son action.

L'Association est devenue un acteur majeur du développement des biothérapies pour les maladies rares, des traitements en rupture avec la pharmacologie classique. Ces thérapies qui utilisent les gènes ou les cellules bénéficient aussi à la médecine toute entière

Suite au décès de Mme Marthe KAERLE, cheville ouvrière de l'organisation du Téléthon à Lipsheim durant plus de 20 ans, et selon son souhait, il est proposé d'accorder une subvention à cette organisation en remplacement de la gerbe.

Le Conseil municipal

Ouï le rapport de Monsieur le Maire

accorde le une subvention de 100 € au Téléthon

Par

18 voix pour
0 voix contre
0 abstention

3. Emplois saisonniers

En l'absence du personnel titulaire lors des congés d'été,

Vu les travaux multiples et variés concernant les espaces verts et fleuris, les travaux d'entretien des bâtiments, (peinture.....)

Vu l'impact bénéfique sur la population de Lipsheim suite aux travaux réalisés par les jeunes saisonniers

Le conseil municipal,

Ouï le rapport de Monsieur le Maire
Vu l'avis du conseil municipal réuni en commission plénière,
Après en avoir délibéré

Décide la création de 6 emplois d'agent d'entretien à temps complet en qualité de non titulaire pour les mois de juin, juillet, août et septembre 2016. Chaque agent sera recruté pour une période de 3 semaines.
La durée hebdomadaire de service est fixée à 35 / 35^{ème}

La rémunération est fixée par référence à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, indice brut 297
– indice majoré 309

Les contrats d'engagement seront établis sur les bases de l'application de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin saisonnier, période maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Par

18 voix pour
0 voix contre
0 abstention

4. Aire de jeux - Installation d'un Jeu pour enfant

A la demande des assistantes maternelles, des parents, et autres, la commission des jeunes du conseil municipal a travaillé sur un projet d'installation d'un jeu pour enfants de moins de 6 ans à l'aire de jeux rue de la Chapelle, complétant ainsi le parc et permettant à tous les enfants d'y évoluer en toute sécurité.

Conformément au CMP, une consultation a été faite, plusieurs offres ont été présentées aux conseillers

Le Conseil Municipal
Ouï le rapport de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré

Emet un avis favorable pour l'installation d'un équipement jeu pour les enfants de moins de 6 ans

Confie les travaux à l'entreprise EPSL de LINGOLSHEIM -67381- pour un montant total de HT 9 298.15 €
soit TTC 11 157.78 €.

Par

18 voix pour
0 voix contre
0 abstention

5. Salle Chopin - convention

A la demande des Associations, la convention proposée a été revue et quelque peu modifiée

Le Conseil Municipal
Ouï le rapport de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré

- **Abroge** la délibération du 19 janvier 2016
- **Approuve** le projet de convention pour les associations utilisatrices à savoir, le Cercle, Les Vaillants Aînés, le Sel et autres associations à venir pour lesquelles la même convention sera établie
- **Accepte** en recette le montant de 100 € par an et par utilisateur
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer les conventions et tous documents relatifs à ce dossier avec les différentes associations et utilisateurs.

Par

18 voix pour
0 voix contre
0 abstention